



**DECISION DU MAIRE**  
**(Délégation Article L 2122.22)**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**FIXATION D'UN TARIF POUR L'INSTALLATION DE COMMERÇANTS SUR  
L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL ORGANISÉ LES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2024**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT L'HÉRAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L 2122.22 ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 2125-1 et suivants et les articles R. 2122-1 et suivants

**VU** le Code de la santé publique ;

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Clermont l'Hérault organise un marché de Noël dans la salle Georges Brassens le samedi 14 décembre 2024 de 10h à 18h30 et le dimanche 15 décembre 2024 de 10h à 17h ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt communal de favoriser l'organisation d'activités et animations sur la Commune ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le tarif applicable pour l'installation des commerçants pour cette occasion ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La redevance pour l'installation d'un stand à l'occasion du marché de Noël, organisé les samedi 14 et dimanche 15 décembre 2024 à la salle Georges Brassens, est fixée comme suit :

- Forfait de 15 € par journée, fourniture d'électricité incluse.

**Article 2 :**

L'attribution des emplacements sera effectuée par les agents municipaux en charge de l'organisation des festivités.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, les agents communaux chargés de la gestion du domaine public, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lodève.

Fait à Clermont l'Hérault, le 18 juin 2024.

Le Maire,

  
  
 Gérard BESSIERE